

**Membres personnels enseignants-chercheurs et enseignants titulaires extérieures à l'établissement,
Membres personnels enseignants non-titulaires, contractuels à durée déterminée ou vacataires (ATER, associés, invités, chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires...),
Membres personnels enseignants-chercheurs stagiaires,
Membres personnels praticiens hospitaliers concourant à la formation pratique des étudiants de Second ou Troisième cycle des études médicales,
Membres personnels de recherche contractuels recrutés en CDD en application de l'article L.954-3, exerçant des activités d'enseignement ou de recherche dans l'EPSCP, dès lors qu'en application de l'article L.952-24 leurs activités d'enseignement sont au moins égales au tiers des obligations d'enseignements de référence ou qu'ils effectuent, en tant que docteurs, une activité de recherche à temps plein**

Si vous êtes dans l'une des catégories susmentionnées, et sous réserve que vous soyez en fonction dans l'établissement à la date du scrutin et que vous effectuez des activités d'enseignement au moins égale au tiers des obligations d'enseignement de référence, apprécié sur l'année universitaire telle que définie par l'établissement., vous devez remplir ce formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales en suivant les étapes.

1

Je soussigné(e)

Nom d'usage :
 Nom patronymique (de famille) :
 Prénom :
 Corps, grade ou « contractuel CDD », le cas échéant type de contrat :
 Composante(s) ou laboratoire(s) (préciser lieu d'affectation si composante principale multi-sites) :

 Nombre d'heures d'enseignement ¹ :
 Secteur² :
 Diplôme³ :
 Adresse prof. :
 Courriel :
 Téléphone :

Demande à être inscrit(e) sur les listes électorales de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne pour l'élection des représentants des personnels :

A la Commission de la Recherche

Le cas échéant, joindre au présent document toutes les pièces justificatives et/ou explicatives utiles, ex : le cas échéant, photocopie du diplôme pour la commission de la recherche.

¹ Pour les personnels enseignants-chercheurs et enseignants extérieurs à l'établissement, les personnels enseignants non titulaires, contractuels à durée déterminée ou vacataires, et les personnels enseignants-chercheurs stagiaires.

² Secteur 1 : disciplines juridiques, économiques et de gestion ; Secteur 2 : lettres, sciences humaines et sociales ; Secteur 3 : sciences et technologies, Secteur 4 : disciplines de santé. (NB : critère de rattachement précisé à l'annexe 1 des statuts de l'université, dans l'arrêté du Président portant organisation du scrutin et sur internet)

³ A préciser seulement si vous êtes titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou d'un doctorat (précisez doctorat d'Etat, d'exercice, d'Université...). NB : Information demandée pour l'inscription dans le collège correspondant à la Commission de la recherche - article D719-6 du code de l'éducation)

2

A renvoyer signé au plus tard le jeudi 4 mai 2023 par voie électronique à l'adresse elections@u-pec.fr accompagné de votre carte professionnelle ou d'une copie

Fait à

Le

SIGNATURE